


|   |   |                      |
|---|---|----------------------|
|  | <b>PROCEDURE</b>                        | Mise en œuvre : 2016 |
|   | Stage d'Initiation à la Recherche (SIR) |                      |

## FACULTE DE PHARMACIE

- Arrêté du 22 MARS 2011 – DFG SP article 7 : « Au cours des deux derniers semestres..... Un stage optionnel de recherche »
- MCC 2015-2016 1.10 STAGES FACULTATIFS

### 1. Principe

Les étudiants de la Faculté de Pharmacie peuvent effectuer un Stage d'Initiation à la Recherche (SIR) d'une **durée de 2 mois** (soit 44 jours).

### 2. Lieu de stage

Le SIR doit se dérouler **dans un laboratoire de recherche contractualisé** (UMR, EA...), préférentiellement au sein de l'Université de Lorraine (UL) et sous la responsabilité d'un Enseignant-Chercheur de la Faculté de Pharmacie.

Pour les laboratoires de l'UL où il n'y a pas d'Enseignants-Chercheurs de la Faculté de Pharmacie de Nancy, ou pour les laboratoires hors UL, **le choix de l'étudiant doit être motivé** et sera examiné par La Commission Recherche avant approbation.

### 3. Convention de stage

Avant d'effectuer un stage, l'étudiant doit établir une convention de stage entre **la Faculté de Pharmacie de Nancy et le laboratoire de recherche** susceptible de l'accueillir.

La convention est disponible sur l'ENT (Onglet Composante / Intranet Pharmacie-Etudiants / Stages / SIR) et doit être renseignée par l'étudiant qui veille à ce qu'elle comporte les signatures :

- du Responsable de Stage
- du Responsable du Laboratoire
- de l'étudiant, lui-même

L'étudiant remet ensuite la convention de stage en 3 exemplaires au service de la scolarité de la Faculté de Pharmacie qui se charge de recueillir les signatures du :

- Référent de la Commission Recherche
- Président de la Commission Recherche
- Doyen de la Faculté de Pharmacie

***La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début du stage.***

#### 4. Référent de la Commission Recherche

Quel que soit le lieu de stage, la Commission Recherche désignera un Référent de Stage (ou Référent de la Commission Recherche), pour **assurer le suivi de l'étudiant lors du stage, de la remise du rapport et de la soutenance.**

Le **Référent de la Commission Recherche** ne peut pas être l'Encadrant de Stage ou le Responsable de Stage : il **est extérieur au laboratoire de recherche** où sera effectué le stage.

#### 5. Validation du SIR

A la fin du stage, le SIR doit être validé **par un jury**, suite à l'expertise d'**un rapport de stage** et d'**une soutenance de stage.**

#### 6. Jury de stage

**Le jury est composé a minima de 3 personnes, et devra inclure a minima :**

- Le **Responsable du Stage**
- L'**Encadrant de Stage** (si différent)
- Le **Référent de la Commission Recherche**, garant du bon déroulement du stage et de la soutenance.

#### 7. Rapport de stage

Les consignes détaillées pour la rédaction du rapport de stage sont disponibles sur l'ENT (Onglet Composante / Intranet Pharmacie-Etudiants / Stages / SIR).

Le rapport de stage devra être remis, par l'étudiant, aux différents membres du jury de soutenance **au moins 2 semaines avant la soutenance.**

**Avant dépôt**, le rapport de stage doit être **validé et signé par le Responsable de Stage.**

L'exemplaire de rapport de stage à destination du Référent de la Commission Recherche devra être déposé auprès de la scolarité de la Faculté de Pharmacie qui fera suivre.

#### 8. Soutenance de stage

La soutenance de stage doit normalement avoir lieu **avant la fin de l'année civile** au cours de laquelle a eu lieu le SIR.

La date de soutenance peut être **reportée pour « circonstances exceptionnelles »** sur demande expresse du Responsable de Stage au Référent de la Commission Recherche.

Le déroulement et le format de la soutenance de stage sont laissés à l'appréciation du Responsable de Stage.

A l'issue de la soutenance de stage, **le jury renseigne et complète le rapport de soutenance de stage** (Onglet Composante / Intranet Pharmacie-Etudiants / Stages / SIR).

Ce rapport de soutenance doit être **signé par tous les membres du jury.**

**L'étudiant** devra faire parvenir le rapport de soutenance, au service de la scolarité de la Faculté de Pharmacie, dans un **délai de 8 jours.**